

SYNDICAT MIXTE D'ACTION POUR L'AMENAGEMENT DU PAYS MELLOIS
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 17 novembre 2011

Délégués : en exercice : 24
présents : 18
suffrages exprimés : 18

L'an deux mille onze, le 17 novembre à 18h, les Membres du Conseil d'Administration du Syndicat Mixte du Pays Mellois se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dorick BARILLOT.

Présents : BELAUD Bernard, MALLAY Thierry, PROUST Francis, ANDRAULT Gérard, LENNE Pierre, SILLON Jean-Claude, REDIEN Claude, DONNEFORT-GENDREAU Simone, MAZIN Jean-Claude, JOUBERT Joseph, NOCQUET Alain, GREGOIRE Paul, GRELIER Claudette, DEVINEAU Bertrand, BARILLOT Dorick, EPRINCHARD Michel, AJER Jacqueline, LEPESANT Albert.

Excusée : DANCRE Maryvonne.

Absents : LORANT Jacques, TANARE Philippe, GAUTIER Eric, MICHELET Fabrice, DEBIEN Yves.

Le Président ouvre la séance à 18h10.

Monsieur Jean-Claude Sillon est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 22 septembre 2011.

Réforme Territoriale : marché – recrutement d'un prestataire pour une étude prospective et d'incidences

Le recrutement d'un prestataire visant la réalisation d'une étude prospective et d'incidences pour le regroupement de communautés de communes sur le territoire mellois a été validé lors du Comité Syndical du 20 octobre 2011.

Le Syndicat Mixte du Pays Mellois a publié un avis d'appel public à la concurrence sur une plate-forme de dématérialisation (promarchéspublics.com), et a procédé à la communication dudit avis sur le site spécialisé *d'Entreprises Territoires et Développement*.

La mission demandée est la suivante :

- Elaboration de scénarii en présentant les avantages et inconvénients pour les communautés de communes et leurs communes membres.

Cette analyse sera fondée, entre autres, sur les éléments transmis par les services préfectoraux en matière de dotation (outil de simulation) et par la DDFIP en matière

de fiscalité (outil de simulation FIDELIO) ; la transmission de ces éléments étant prévue mi-novembre.

Les études porteront sur :

Tranche ferme :

- les scénarii de regroupement à 2, 3, 4 et enfin 5 communautés de communes en veillant à renseigner pour chaque scénario, les compétences retenues et l'incidence sur la fiscalité et les ressources.

Tranche conditionnelle :

- sur l'organisation, la gestion des personnels des communautés de communes existantes et des personnels municipaux (en lien avec les compétences transférées). Il sera proposé des scénarii d'organisation sur la territorialisation des services.

18 cabinets ont retiré les pièces du marché et 4 d'entre eux ont transmis une offre.

L'ouverture de ces offres a été réalisée le 14 novembre.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir le prestataire en Conseil d'Administration.

Le Président propose donc aux membres du Conseil d'Administration :

- de se prononcer sur la proposition de recruter le cabinet KPMG pour un montant de 24.000 € HT,
- de l'autoriser à signer tout document afférent à ce marché,
- de l'autoriser à solliciter auprès du Conseil Général des Deux-Sèvres un financement de cette étude à hauteur de 50 % au titre du Fonds Départemental des Solidarités.

Après vote à main levée, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président à recruter le Cabinet KPMG pour un montant d'étude de 24.000 € HT, à signer tout document afférent à ce marché, à solliciter le Conseil Général des Deux-Sèvres pour le financement de cette étude à hauteur de 50 % au titre du Fonds Départemental des Solidarités.

Autre information : une réunion sur la réforme territoriale, organisée par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, aura lieu le 25 novembre à 17h30 à Saint-Léger de la Martinière. Les maires des communes du Mellois sont invités à y participer.

Atelier de la Création : lancement d'un marché en procédure adaptée pour recruter un prestataire pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet

Le jury de l'Atelier de la Création du Pays Mellois, officiellement reconnu depuis le 24 janvier 2003, a accordé 145 bourses aux porteurs de projet entre janvier 2007 et juillet 2010.

Le Syndicat Mixte du Pays Mellois est depuis le 1^{er} janvier 2007 la structure support de l'Atelier de la Création. Il a conclu un marché avec l'association CBE Mellois 2000 pour les années 2009 à 2011 pour assurer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet, et co-animer le jury Atelier de la Création.

Le Syndicat Mixte du Pays Mellois perçoit un financement de la Région Poitou-Charentes dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable pour financer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet pour la création ou la reprise d'entreprise.

Le marché en cours prenant fin au 31 décembre 2011, il est proposé de lancer une consultation dans le cadre d'un marché en procédure adaptée pour recruter un prestataire de services pour les années 2012 et 2013, pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet pour la création ou la reprise d'entreprise dans le cadre de l'atelier de la création.

Après vote à main levée, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président à lancer une consultation dans le cadre d'un marché en procédure adaptée pour procéder au recrutement d'un prestataire pour assurer l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet pour la création ou la reprise d'entreprise dans le cadre de l'Atelier de la Création pour les années 2012 et 2013.

Economie : soutien aux Communautés de Communes – poste de coordonnateur économique : demande de subvention CRDD 2012

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de déposer une demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable à hauteur de 40 % du coût du poste du coordonnateur économique du 1er décembre 2011 au 30 novembre 2012 suivant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel	55 500 €	Région - CRDD	23 640 €
Frais de déplacements	2 500 €	Autofinancement	35 460 €
Formation	500 €		
Téléphone	600 €		
TOTAL	59 100 €	TOTAL	59 100 €

Après vote à main levée, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président à déposer une demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable.

Economie : réunion sur les circuits courts alimentaires avec les responsables de cantines scolaires le 1er décembre 2011

L'étude du cabinet ADECAN a permis de définir une méthodologie visant l'introduction de circuits courts alimentaires dans les cantines scolaires des écoles primaires et maternelles du Pays Mellois. Les conclusions de cette étude ont été présentées en commission économique et ont fait l'objet d'une évaluation par les élus référents. Il est proposé la réunion des élus référents « scolaires » des Communes, RPI et Communauté de Communes afin d'échanger sur l'opportunité de mener ce projet. La date du 1er décembre 2011 est proposée. Patrick Sudre est chargé d'organiser celle-ci. Pour cela les Communautés de Communes doivent transmettre les coordonnées « mèl » des élus référents.

Economie : information sur le projet Atelier Relais en éco-construction (ex PER 2)

A l'occasion d'une rencontre qui s'est déroulée le 3 octobre dernier, Madame la Préfète a assuré les Présidents du soutien financier de l'Etat avec les fonds DETR, FEADER ou dans le cadre du programme Leader du Pays Mellois, soit une enveloppe de 1 million d'euros d'aides financières pour un montant estimé du projet avoisinant 2.900.000 €. Les dépôts de dossier DETR devraient être réalisés sur deux exercices, soit 2012 et 2013.

Par ailleurs, les Communautés de Communes Coeur du Poitou et Val de Boutonne ne souhaitent pas pénaliser le financement d'autres dossiers importants (gymnase) qui ne

peuvent bénéficier de loyers pour financer le fonctionnement et l'autofinancement. Aussi, les Communautés de Communes Val de Boutonne et Coeur du Poitou envisagent de renoncer au dépôt de dossiers de demande de DETR pour les Ateliers Relais si ces dossiers devaient pénaliser le financement d'autres opérations.

Lors d'un échange récent, le Secrétaire Général de la Préfecture a fait savoir que, « le dépôt de 2 dossiers par les Communautés de Communes concernées n'est pas à exclure d'office. Tout dépend des montants envisagés pour ces projets. Si le 2ème projet n'était pas trop « coûteux » en DETR, il pourrait également être retenu. Le phasage sur 2012 et 2013 pourrait, ainsi, être mieux exploité ».

Une lettre vient d'être adressée à Madame la Préfète pour demander la confirmation de cette position. De plus, à l'occasion d'une rencontre avec la DDT prévue le 10 novembre, l'éligibilité de ce dossier au programme Leader a été clarifiée.

Un comité de pilotage de cette opération est programmé le 22 novembre à 16h30 dans les locaux du Pays Mellois.

Information sur le projet « ancienne laiterie de Lezay »

Un groupe d'élus du Bureau du Pays Mellois a visité l'ancienne laiterie de Coulon afin de prendre connaissance du projet d'atelier de transformation porté par une association de producteurs et le Parc Interrégional du Marais Poitevin.

Un projet est envisagé autour de l'ancienne laiterie de Lezay. Sur proposition des élus du Bureau du Pays Mellois, le Pays est chargé de prendre contact avec le GLAC de Surgères, actuel propriétaire de l'ancienne laiterie de Lezay, pour l'estimation du prix de vente de l'outil industriel et d'organiser une réunion avec les producteurs locaux intéressés par le projet. Il est indispensable de mobiliser un groupe moteur de producteurs. Le Conseil Régional a indiqué sa mobilisation sur ce sujet. Le Syndicat Mixte du Pays Mellois ne pourra supporter l'acquisition de l'unité industrielle compte tenu de son avenir incertain.

Dossier FEADER : boulangerie de Loubillé

La Communauté de Communes Coeur du Poitou présente un dossier au FEADER (hors Leader), au titre de la mesure 321 « services de base à la population en milieu rural », afin de transformer le « multiservices » en boulangerie et en épicerie.

Afin de compléter le dossier, il est demandé au Syndicat Mixte de prendre une délibération précisant l'avis du Pays sur ce dossier et son adéquation avec la stratégie de territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident le projet présenté par la Communauté de Communes Coeur du Poitou, à savoir le projet de boulangerie à Loubillé, et apportent leur soutien pour une sollicitation du FEADER.

Dossier FEADER : foyer de Melleran

La Commune de Melleran présente 2 dossiers au FEADER (hors Leader), au titre de la mesure 321 « services de base à la population en milieu rural », afin de recréer le bar restaurant, une salle culturelle et de restaurer la salle du foyer. Il s'agit de créer un véritable lieu d'accueil pour les associations de la commune et notamment le foyer rural.

Afin de compléter les dossiers, il est demandé au Syndicat Mixte de prendre une délibération précisant l'avis du Pays sur ce dossier et son adéquation avec la stratégie de territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident les projets présentés par la Commune de Melleran, à savoir le projet de bar restaurant, salle culturelle et la restauration de la salle du foyer, et apportent leur soutien pour une sollicitation du FEADER.

Leader - coopération

- Coopération GAL du Pays Mellois – GAL des Crêtes Pré ardennaises

Le Pays Mellois et la Communauté de Communes des Crêtes Pré ardennaises envisagent une coopération sur la thématique des circuits courts en matière d'éco-construction et de circuits courts alimentaires. Un premier voyage d'étude est prévu les 7, 8 et 9 décembre dans Les Ardennes afin de définir les premiers contours de la coopération. Le GAL des Crêtes Pré Ardennaises viendra en Mellois en janvier afin de finaliser la définition du projet de coopération. Il sera prévu un dépôt de dossier pour chaque comité de programmation Leader des deux territoires.

A ce jour, Dorick Barillot, Claude Redien, Jacqueline Ajer et Delphine Monnet sont inscrits pour effectuer ce déplacement. Des places sont encore disponibles.

- Coopération Fresyca – vallée de Guadalhorce en Espagne

La Fresyca propose de porter un projet de coopération européen dans le cadre du programme Leader afin de travailler sur la structuration de la filière caprine et son développement en circuits courts. Cette coopération se fera avec le GAL de la vallée de Guadalhorce en Andalousie. Des premiers contacts ont été établis lors d'un séminaire en juin 2011 à Malaga. Un dossier « de l'idée au projet » a été étudié par le comité de sélection régional Leader en septembre afin de proposer 6.000€ à la Fresyca pour couvrir les frais de déplacement et la traduction des premiers échanges. Ce dossier sera présenté au GAL du 24 novembre 2011. Les 6.000€ sont répartis de la façon suivante : 3.300€ de FEADER-Leader et 2.700€ de crédit du Ministère de l'Agriculture.

Le premier échange aura lieu en Andalousie durant le mois de décembre ou janvier. Il est prévu le déplacement d'une délégation de 8 à 9 personnes.

Questions diverses

Plan Initiatives Climat

Une réunion est programmée le 1er décembre à 14 h pour travailler avec les Communautés de Communes sur l'action « ambassadeurs de l'énergie ».

Pays d'Art et d'Histoire

Retour sur la visite du CIAP de Sainte-Suzanne le 16 novembre 2011. Etaient présents Françoise Lemaire, Xavier Lacroix, Claude Redien, Anne-Marie Brochard (DRAC), Nathalie Gaillard et des guides conférencières du PAH.

Le territoire regroupe 5 Communautés de Communes et 2 Pays labellisés PAH. Le CIAP est porté depuis 2008 par le Conseil Général et est géré par 4 personnes. Il permet la mise en valeur du patrimoine bâti, lié à l'histoire, et au naturel.

Conseil d'Administration : jeudi 15 décembre 2011 à 18h au Pays Mellois.
Comité Syndical : 26 janvier 2012 à 18h à Chenay (DOB).

La séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance,
J.C. SILLON.



Syndicat Mixte d'Action
Pour l'Aménagement du
Pays Mellois
2 Place Bujault - BP 67
79500 MELLE
Tél. 05 49 27 09 62

Le Président,
D. BARILLOT.

